

OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
41 La Canebière
13001 MARSEILLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
41 La Canebière
13001 MARSEILLE

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce),
3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2019.

OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
41 La Canebière
13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
41 La Canebière
13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale de l'association **OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 juillet 2020 préalablement à votre assemblée sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier, et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 juillet 2020.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
41 La Canebière
13001 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
41 La Canebière
13001 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation par l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 juillet 2020.



**ACN AUDIT,
Alain CERAULO**

Commissaire aux Comptes associé

OBSERVATOIRE REGIONAL DES METIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
41 La Canebière
13001 MARSEILLE

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	52 109	52 109					
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	3 716	3 716					
Autres immobilisations corporelles	91 511	74 546	16 964	15 613	1 352	8.66		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	100		100	100				
Prêts								
Autres immobilisations financières	16 811		16 811	17 658	846	4.79		
Total I	164 247	130 372	33 876	33 370	505	1.51		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 000	2 000	100.00	
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	32 924		32 924	3 552	29 372	826.91	
	Autres créances	748 651		748 651	567 481	181 170	31.93	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	675 009		675 009	722 761	47 752	6.61		
Charges constatées d'avance (3)	4 523		4 523	34 223	29 700	86.78		
Total III	1 461 107		1 461 107	1 330 017	131 090	9.86		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 625 355	130 372	1 494 983	1 363 387	131 595	9.65		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	401 445		401 445			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	176 135		237 353		61 217	25.79
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	57 580		61 217		3 637	5.94
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	520 000		577 580		57 580	9.97	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	249 639		238 067		11 572	4.86
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	297 642		320 019		22 377	6.99
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	547 281		558 086		10 805	1.94	
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 185		22 103		19 082	86.33
	Dettes fiscales et sociales	195 238		205 314		10 076	4.91
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			304		304	100.00
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	191 278				191 278	
	Total IV	427 701		227 721		199 980	87.82
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 494 983		1 363 387		131 595	9.65

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

236 423

227 721

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services		63 162		35 520	27 642	77.82
Production stockée Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 365 402		1 568 300		202 898	12.94
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 517		17 686		4 169	23.57
Collectes Cotisations Autres produits		1 041		4 563	3 522	77.19
Total I	1 443 121		1 626 069		182 948	11.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	269 740		340 674		70 933	20.82
Impôts, taxes et versements assimilés	90 781		103 605		12 824	12.38
Salaires et traitements	766 056		809 782		43 727	5.40
Charges sociales	363 478		405 228		41 750	10.30
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 167		8 818		652	7.39
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	25 089		32 580		7 491	22.99
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	473		1 703		1 229	72.21
Total II	1 523 784		1 702 390		178 606	10.49
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	80 663		76 321		4 341	5.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 779		1 811		32	1.74
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 779		1 811		32	1.74
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 779		1 811		32	1.74
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	78 883		74 510		4 373	5.87
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 500				21 500	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	21 500				21 500	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 809		14 905		4 904	32.90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	2 490				2 490	
Total VIII	22 299		14 905		7 394	49.61
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	799		14 905		14 106	94.64
Impôts sur les bénéfices (IX)	275		283		8	2.83
Total des produits (I+III+V+VII)	1 466 401		1 627 880		161 479	9.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 546 358		1 717 578		171 220	9.97
Solde intermédiaire	79 957		89 698		9 741	10.86
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	320 019		348 500		28 481	8.17
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	297 642		320 019		22 377	6.99
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	57 580		61 217		3 637	5.94

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 494 982.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 443 121.48 Euros et dégagant un déficit de 57 579.99- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	63 326		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 716		
Installations générales agencements aménagements divers	130 776		9 896
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	156 211		2 112
TOTAL	290 703		12 008
Autres titres immobilisés	100		
Prêts, autres immobilisations financières	17 658		
TOTAL	17 758		
TOTAL GENERAL	371 787		12 008

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL		11 217	52 109	52 109
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 716	3 716
Installations générales agencements aménagements divers		129 287	11 385	11 385
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		78 198	80 125	80 125
TOTAL		207 485	95 227	95 227
Autres titres immobilisés			100	100
Prêts, autres immobilisations financières		846	16 811	16 811
TOTAL		846	16 911	16 911
TOTAL GENERAL		219 548	164 247	164 247

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	63 326		11 217	52 109
TOTAL	63 326		11 217	52 109
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 716			3 716
Installations générales agencements aménagements divers	125 286	5 275	129 287	1 274
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	146 088	5 382	78 198	73 272
TOTAL	275 090	10 657	207 485	78 262
TOTAL GENERAL	338 416	10 657	218 701	130 372

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 275				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 382				
TOTAL	10 657				
TOTAL GENERAL	10 657				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	224 550	10 983			235 533
Charges sociales et fiscales congés à payer	13 517	14 106	13 517		14 106
TOTAL	238 067	25 089	13 517		249 639
TOTAL GENERAL	238 067	25 089	13 517		249 639
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		322 731	13 517		
		2 490			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	16 811	16 811	
Autres créances clients	32 924	32 924	
Personnel et comptes rattachés	907	907	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 643	8 643	
Divers état et autres collectivités publiques	736 599	736 599	
Débiteurs divers	2 501	2 501	
Charges constatées d'avance	4 523	4 523	
TOTAL	802 910	802 910	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	41 185	41 185		
Personnel et comptes rattachés	82 752	82 752		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 760	90 760		
Impôts sur les bénéfices	275	275		
Autres impôts taxes et assimilés	21 451	21 451		
Produits constatés d'avance	191 278	191 278		
TOTAL	427 701	427 701		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	736 599
Total	736 599

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 483
Dettes fiscales et sociales	145 777
Total	158 260

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 523
Total	4 523
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	191 278
Total	191 278